

## reconnu au niveau européen.

Chevalier cul-blanc



Le site des boucles de la Marne a été intégré au **réseau européen Natura 2000**. Ce dernier regroupe les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire.

Il ne s'agit pas de faire un sanctuaire de la nature mais au contraire de mettre en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions (contrats et chartes) visant à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles. Ces sites sont régis par deux directives européennes (directives « Oiseaux » et « Habitats »).

### Aujourd'hui on compte :

- 26 000 sites Natura 2000 en Europe soit 20% du territoire ;
- 1700 sites en France couvrant 12% du pays ;
- 34 sites en Ile-de-France représentant 8% de la surface de la région.

## Un territoire qui vous appartient.

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000 (voir carte), vous avez envie d'agir pour votre environnement :

**Vous pouvez adhérer à la charte et signer des contrats de gestion.**

Vous souhaitez des informations sur **NATURA 2000**, contactez-nous !

Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France

99, rue de l'Abbé-Groult - 75015 Paris - [natura2000@aev-iledefrance.fr](mailto:natura2000@aev-iledefrance.fr)

Téléphone : 01 72 69 51 00 - Télécopie : 01 45 33 11 48

[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

Liste des communes concernées (77) : Annet-sur-Marne, Armentières-en-Brie, Carnetin, Chalifert, Chamigny, Charmentray, Condé-Sainte-Libiaire, Congis-sur-Thérrouanne, Dampmart, Germigny-l'Évêque, Isles-les-Meldeuses, Isles-lès-Villenoy, Jablines, Jaignes, Lesches, Luzancy, Mareuil-lès-Meaux, Mary-sur-Marne, Meaux, Méry-sur-Marne, Précý-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Tancrou, Thorigny-sur-Marne, Trilbardou, Vignely.

île de France Agence des Espaces Verts



© V. Delcourt (Mouette mélanocéphale, Chevalier cul-blanc) ; C. Caillière - AEV/E. Lelaure, AVEN/T. Roy (Blongios nain) ; Gorge-bleue ; Oedicnème criard) ; R. Saintier. Couverture : Vue la Marne à Trilbardou (77).

## Les boucles de la Marne

un territoire qui vous appartient

île de France Agence des Espaces Verts

Blongios nain



Mouette mélanocéphale



Oedicnème criard



## Un patrimoine naturel d'exception...

De son entrée dans le département de la Seine-et-Marne jusqu'à sa confluence avec la Seine, la Marne décrit tout au long de son cheminement plusieurs boucles, propices à la présence d'une multitude d'espèces d'oiseaux.

L'eau est l'élément majeur. Elle structure le paysage : la rivière tout d'abord, mais aussi les mares, étangs, roselières et marais qui sont des milieux favorables à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques. Par exemple, le Blongios nain, le plus petit des hérons européens, peut y être observé. Son chant est étonnant ; on peut le confondre avec l'abolement lointain d'un chien. Moins connue que son homologue le Rouge-gorge, et pourtant tout aussi belle, la Gorge-bleue porte bien son nom ! Espèce rare en Île-de-

France, elle apprécie particulièrement les zones broussailleuses au bord de l'eau et les roselières.

La Mouette mélanocéphale a également élu domicile sur le territoire. Elle se distingue de la Mouette rieuse par son bec rouge vif. On rencontre aussi sur le site plusieurs espèces d'échassiers, dont le Chevalier cul-blanc.

Affectionnant particulièrement les zones sèches dénudées (pelouses calcaires, terres agricoles...), l'Oedicnème criard, plus communément appelé « Courlis de terre », se reproduit dans les boucles de la Marne. En déclin en Europe et très rare en Île-de-France, il fait l'objet d'une attention particulière.

**Au total, sur environ 200 espèces d'oiseaux recensées, plus d'un quart sont considérées comme rares ou vulnérables.**



## Comment le programme NATURA 2000 va-t-il être mis en œuvre sur votre territoire?



### Une démarche locale de concertation

Un comité de pilotage (COFIL) a été créé en avril 2007 par arrêté préfectoral. Les élus qui le composent ont confié sa présidence à Madame Geneviève Wortham, conseillère régionale.

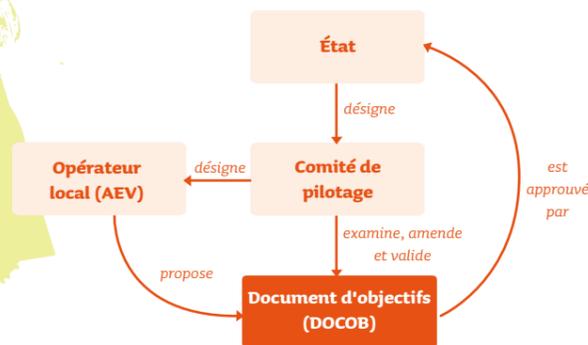
Chargé de la conduite du projet, il regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des établissements publics concernés ; des socioprofessionnels, des usagers du territoire (associations) et des experts scientifiques.

### Un document de référence : le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit pour le site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques. L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France a été désignée par le comité de pilotage comme « opérateur local » pour assurer la gestion administrative et technique de ce projet.

« La protection de la nature et le développement durable font enfin partie des préoccupations de chacun. Dans ce domaine, le site des Boucles de la Marne mérite une attention particulière. Mais rien ne sera possible sans le concours de tous les acteurs. C'est pourquoi je m'attacherai, en tant que présidente du Comité de pilotage, à ce que chacun d'entre vous puisse participer et s'exprimer sur l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) dans lequel seront listées les mesures à mettre en œuvre pour assurer un développement durable de ce territoire. »

Geneviève Wortham, présidente du Comité de pilotage.

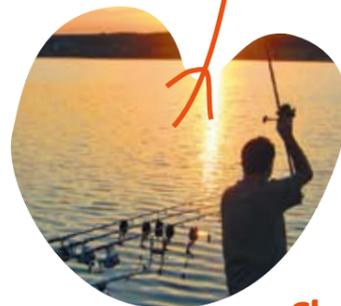


## Au cœur des méandres de la Marne :

une mosaïque d'activités humaines et de paysages



Banlieue verte de Meaux, la zone des Pâtis est idéale pour la promenade et l'observation de la nature.



Pêcheurs, chasseurs et naturalistes... chacun valorise à sa manière la richesse du territoire.



La base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet, située aux portes de la ville, accueille en été jusqu'à 15 000 personnes par jour.



La vallée était autrefois occupée par des prairies pour le pâturage. Aujourd'hui, les terres agricoles sont principalement utilisées pour la culture de céréales.

Situées dans les méandres de la Marne, les carrières de granulats (plusieurs encore en activité) ont façonné le paysage. Elles laissent derrière elles des plans d'eau réutilisés pour les activités de loisirs et constituant des habitats propices à l'accueil de nombreux oiseaux.



### Congis-sur-Thérouanne

### Isles-les-Meldeuses

### Armentières-en-Brie

### Luzancy

### Méry-sur-Marne

Sur la commune de Congis-sur-Thérouanne, le domaine régional du Grand-Voyeux est un exemple de réhabilitation écologique d'une ancienne carrière.

De nombreuses animations et d'éducation à l'environnement y sont organisées.



La Marne est une voie de circulation importante : plusieurs milliers de tonnes de marchandises y transitent chaque année. Le tourisme fluvial y occupe aussi une place de choix.



Zone Natura 2000

## Natura 2000... pas à pas... avec VOUS

- 1 ETAT DES LIEUX**  
Un inventaire du patrimoine naturel et le descriptif des activités humaines sont réalisés.
- 2 ANALYSE**  
À la lumière de ce diagnostic, les enjeux écologiques et économiques sont croisés de façon à identifier les espèces prioritaires d'oiseaux à protéger.
- 3 ELABORATION DE CONTRATS DE GESTION ET D'UNE CHARTE**  
Après concertation, une liste d'actions permettant de concilier les activités humaines et les exigences écologiques des espèces est proposée.
- 4 RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
Après validation par le COFIL, le DOCOB est approuvé par le préfet.
- 5 PROMOTION DE LA CHARTE ET CONTRACTUALISATION**  
Les propriétaires et exploitants peuvent s'engager en adhérant à la charte ou en signant les contrats.

**La charte Natura 2000**  
L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB, c'est-à-dire à des pratiques favorables à l'environnement et faciles à mettre en œuvre.  
**Quelle contrepartie ? une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.**  
**Quelle durée ? 5 ou 10 ans.**

**Les contrats Natura 2000**  
Basés sur les mesures de gestion préconisées par le DOCOB, ces contrats comprennent une liste d'actions visant à préserver le patrimoine naturel du site. Pour les agriculteurs, ils entrent dans le cadre des Mesures Agri-environnementales (MAE).  
**Quelle contrepartie ? une exonération de la taxe sur le foncier non bâti, ainsi qu'une rémunération pour les travaux d'entretien effectués. Les contrats sont cofinancés par l'Etat et l'Europe.**  
**Quelle durée ? 5 ans.**